

Image not found or type unknown



Suite à arrêt de t - impossibilité de reprendre mon poste préjudi

Par **fablanlau**, le **05/09/2008** à **10:16**

je complète mon message envoyé ce matin pour vous demander si en cas "d'incapacité morale" par le médecin du travail, puis je prétendre aux ASSEDIC ? je vis seule et n'ai donc qu'un revenu qui n'est pas à la hauteur de mon ancienneté.
Je vous remercie de votre aide, car j'ai l'impression de "piétiner" et "broyer du noir" toute la journée ..Merci de me conseiller et de m'apporter tout ce que vous pouvez savoir sur un cas tel que le mien